

REGLEMENT SPORTIF

FEDERATION BELGE DE TRIATHLON ET DE DUATHLON



Le présent règlement sportif FBTD est d'application et constitue la référence au niveau national. Il est adapté chaque année par le Conseil d'Administration de la FBTD sur avis de la Commission nationale d'Arbitrage. Il est disponible sur le site web de la Vlaamse Triatlon en Duatlon Liga (www.competition.be/vtdl) et de la Ligue Belge Francophone de triathlon et Duathlon (www.lbfdb.be).

Révision avril 2010

Traduction : Léon Tasquin

Fédération Belge de Triathlon et Duathlon

Dieststeenweg 49
3010 Kessel-Lo
016/47 48 32
info@triathlon.be
www.competition.be

Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon

397 Baronheid
4970 Stavelot
087/46 28 72
0476/91 14 37
leon@skynet.be
www.lbfdb.be

SOMMAIRE

- Chap 1. Introduction
- Chap 2. Comportement des concurrents
- Chap 3. Pénalités
- Chap 4. Départ de l'épreuve
- Chap 5. Natation
- Chap 6. Vélo
- Chap 7. Course à pied
- Chap 8. Arrivée et résultats
- Chap 9. Transitions
- Chap 10. Aide officielle
- Chap 11. Catégorie d'âge et limitations
- Chap 12. Arbitres
- Chap 13. Plaintes/réclamations
- Chap 14. Compétitions pour Jeunes
- Chap 15. Championnats de Belgique
- Chap 16. Participation des groupes d'âge aux Championnats d'Europe et du Monde
- Chap 17. Soins médicaux
- Chap 18. Compétitions Off-Road
- Chap 19. Athlètes moins valides

Annexes

- Annexe 1 : Infractions et sanctions
- Annexe 2 : Dimensions vélo
- Annexe 3 : Casque vélo
- Annexe 4 : Compétition interclubs
- Annexe 5 : Annexe LBFTD
- Annexe 6 : Liste des abréviations

Chapitre 1 : Introduction

1.1 But

- a. Le présent règlement sportif est aligné sur les « competition rules » de l'ITU. Les règlements sportifs LBFTD et VTDL peuvent être adaptés et/ou complétés au vu des législations spécifiques propres à la communauté française ou flamande.
- b. Le comité technique des organisations doit veiller à ce que les compétitions se déroulent conformément à la législation en vigueur et atteignent un haut degré de qualité. Le comité technique est constitué de l'organisateur, du chef-arbitre et d'un coordinateur de sécurité local (désigné par l'organisateur ou la police).
- c. Le présent règlement sportif définit le comportement et l'attitude des participants et des équipes. Si le présent règlement ne peut solutionner un problème, les règlements de l'ITU et éventuellement ceux de la FINA pour la natation, de l'UCI pour le vélo et de l'IAAF pour la course à pied seront appliqués.
- d. Les cahiers des charges des organisateurs reprennent les normes de sécurité et les exigences techniques et logistiques auxquelles les organisations doivent répondre.
- e. Le présent règlement est d'application pour toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge.
- f. Lors des compétitions internationales, ce sont les « competition rules » de l'ITU qui sont d'application.

1.2 Objectif : le présent règlement poursuit les objectifs suivants :

- a. Créer une atmosphère de sportivité, d'équité et de fair-play.
- b. Assurer sécurité et protection.
- c. Mettre l'accent sur l'innovation et l'habileté.
- d. Sanctionner les athlètes qui obtiennent un avantage de façon irrégulière.
- e. Réaffirmer le principe que le triathlon /duathlon est un sport individuel et encourager les initiatives et efforts individuels.

1.3 Adaptations

- a. Le présent règlement sera adapté pour et appliqué à plusieurs autres sports multidisciplinaires qui sont de la compétence de la FBTD ; entre autres : les duathlons d'hiver, duathlons offroad, triathlons indoors, aquathlons, ...
- b. Il n'est pas permis à un athlète de tirer volontairement avantage d'une infraction au présent règlement ou d'adopter un comportement dangereux. Toute infraction au présent règlement donnera lieu à une sanction. Les arbitres fonderont leur jugement sur le fait qu'un avantage a été obtenu de façon volontaire ou involontaire.

Chapitre 2 : Comportement des concurrents

2.1 Comportement général :

Le triathlon, le duathlon et les sports multidisciplinaires comptent de nombreux participants et sont des sports où la tactique fait partie des interactions entre athlètes.

Les concurrents

- a. Doivent faire preuve de sportivité.
- b. Sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres.
- c. Doivent connaître et respecter le présent règlement sportif.
- d. Doivent respecter le code de la route et les injonctions des arbitres.
- e. Doivent traiter avec respect les autres concurrents, officiels, bénévoles et spectateurs.
- f. Doivent éviter l'usage d'un langage incorrect.
- g. Sachant qu'ils enfreignent le règlement, doivent prévenir les officiels et, si nécessaire, quitter la compétition.
- h. Doivent prévenir les officiels en cas de retrait de la course.

2.2 Dopage

La FBTD condamne l'utilisation de certaines substances qui, de manière artificielle, peuvent améliorer la condition physique ou psychologique de l'athlète.

La FBTD se conforme au code de la WADA.

Les athlètes sont personnellement responsables de la connaissance des règlements et procédures en matière anti-dopage de la Communauté où la compétition se déroule.

Les athlètes sont censés connaître la réglementation et les procédures anti-dopage de la Communauté où l'épreuve se déroule.

2.3 Inscription

2.3.1 Généralités

Seuls les athlètes disposant d'une licence jeune ou compétitive valable pour l'année en cours entrent en ligne de compte pour les classements finaux des circuits.

2.3.2. Compétitions pour jeunes

Lors de leur inscription le jour de la compétition, les participants doivent être en possession de :

- Une licence valable pour l'année en cours ou un certificat médical établi par un médecin. Pour les compétitions en Région Flamande, le certificat médical doit avoir été établi par un médecin reconnu par le « MVS-decreet ». Pour les compétitions en Région Wallonne et Bruxelles-capitale, les non-licenciés doivent disposer d'un certificat médical de moins de 3 mois, et, si natation en eau libre, d'un brevet de natation adapté à la distance de l'épreuve.
- Leur carte d'identité.

2.3.3. Autres compétitions

Lors de leur inscription le jour de la compétition, les participants doivent être en possession de :

- Une licence valable pour l'année en cours.
- Ou une carte d'identité pour les non- licenciés. Pour les compétitions en Région Walonne et Bruxelles-Capitale, les non-licenciés doivent disposer d'un certificat médical de moins de 3 mois et, si natation en eau libre, d'un brevet de natation adapté à la distance de l'épreuve.

2.4 Affiliation des athlètes aux ligues

La procédure exacte pour l'affiliation des athlètes aux ligues est reprise dans leur règlements respectifs.

2.5 Langue/Communication : la langue officielle est celle de la région où l'épreuve se déroule.

2.6 Information aux concurrents

- a. Les athlètes doivent connaître les parcours.
- b. Les athlètes doivent toujours prendre connaissance du briefing écrit de l'organisateur.
- c. Quand il y a un briefing oral avant la course, les athlètes sont obligés d'y assister.
- d. Le briefing écrit doit toujours être bilingue, français, néerlandais. Lors des compétitions internationales, l'anglais sera utilisé.

Chapitre 3 : Pénalités

3.1 Dispositions générales

- a. Des infractions envers le présent règlement peuvent donner lieu à un avertissement (verbal ou temps de pénalité), à une disqualification, à une suspension ou à une exclusion.
- b. La nature de l'infraction détermine la sanction.
- c. Une suspension ou exclusion est exceptionnelle, mais peut être appliquée en cas d'infractions très graves.
- d. Raisons pour sanctionner : un athlète peut recevoir un avertissement (verbal ou temps de pénalité) ou être disqualifié s'il ne s'est pas conformé au présent règlement. Toutes les infractions et sanctions sont reprises en annexe 1.
- e. Un arbitre peut sanctionner un athlète, même si l'infraction n'est pas reprise en annexe 1, s'il estime qu'un avantage a été obtenu de façon volontaire, ou si une situation dangereuse a été créée de façon intentionnelle.

3.2. Avertissement

- a. Peut être verbal ou consister en une pénalité en temps.
- b. L'arbitre n'est pas tenu de donner d'abord un avertissement avant une sanction plus lourde.
- c. Le but d'un avertissement est d'attirer l'attention de l'athlète sur le fait qu'il est sur le point de commettre une infraction. C'est une façon proactive d'agir pour l'arbitre. Une pénalité en temps est applicable pour les petites infractions.
- d. Une pénalité en temps peut consister en un « stop & go », en un séjour dans un box de pénalité ou en une boucle de pénalité.

3.2.1 Carte jaune donnant lieu à un « stop & go »

3.2.1.1. Procédure

Un « stop & go » est donné à l'appréciation de l'arbitre lorsque les circonstances de course et la sécurité des concurrents le permettent. Pour des raisons de sécurité, l'arbitre peut différer cet avertissement.

La procédure est la suivante :

- a. Donner un coup de sifflet.
- b. Crier le numéro de dossard du concurrent.
- c. Montrer la carte jaune pendant 5 secondes.
- d. Crier « STOP ».
- e. Le concurrent s'arrête en respectant les mesures de sécurité et suit les instructions de l'arbitre. Il peut redémarrer lorsque l'arbitre crie « GO ».

3.2.1.2. Raisons pour donner un « stop & go »

- a. Lors d'une infraction involontaire.
- b. Quand un arbitre est sûr qu'une infraction va être commise.
- c. Quand il n'est pas tiré avantage d'une infraction.

Plusieurs cartes jaunes donnant lieu à un « stop & go » NE donnent PAS lieu à une carte rouge.

3.2.2. Carte jaune donnant lieu à une pénalité en temps

Cette sanction n'est appliquée qu'au cours des épreuves où le drafting est interdit.

3.2.2.1. Procédure

Un avertissement (pénalité en temps) est donné, à l'appréciation de l'arbitre, lorsque le temps et la sécurité des concurrents le permettent. Pour des raisons de sécurité, l'arbitre peut différer cet avertissement.

- a. Donner un coup de sifflet.
- b. Crier le numéro de dossard du concurrent.
- c. Montrer la carte jaune pendant 5 secondes.
- d. Crier « Box de pénalité ou Boucle de pénalité ».
- e. Le concurrent s'arrête en respectant les mesures de sécurité au box ou à la boucle de pénalité suivant et suit les instructions de l'arbitre.
- f. L'arbitre crie « GO » lorsque le temps de la pénalité est passé ou lorsque la boucle de pénalité a été correctement effectuée.

Il est de la responsabilité du concurrent de se présenter spontanément au box ou à la boucle de pénalité. Si l'athlète ne se présente pas, il est disqualifié.

3.2.2.2. Raisons pour donner une pénalité en temps

- a. Drafting lors des courses où le drafting est interdit.
- b. Blocking.

Plusieurs cartes jaunes donnant lieu à une pénalité en temps donnent lieu à une disqualification. Pour les épreuves sprint et 1/4, la disqualification est donnée à la 2ème carte jaune. Pour les longues distances, la disqualification est donnée à la 3ème carte jaune.

3.2.2.3. Box de pénalité

- a. L'athlète pénètre dans le box et communique son identité à l'arbitre. La pénalité débute dès que l'athlète est à l'arrêt dans le box. Il peut uniquement boire ou manger. Il ne peut aller aux toilettes ni changer de tenue.
- b. Lorsque le temps de pénalité est écoulé, l'arbitre crie "go" et l'athlète peut quitter le box et poursuivre la compétition. Le n° de l'athlète est effacé de la liste de l'arbitre.

3.2.2.4. Boucle de pénalité

- a. L'athlète pénètre dans le box, communique son identité à l'arbitre et débute la boucle de pénalité
- c. A l'issue de la boucle de pénalité, l'athlète peut poursuivre la compétition. Le n° de l'athlète est effacé de la liste de l'arbitre.

3.3 Disqualification

La disqualification est une sanction qui est appliquée en cas d'infractions graves ou de comportements dangereux ou anti-sportifs.

3.3.1 Procédure

- a. Donner un coup de de sifflet.
- b. Crier le numéro de dossard du concurrent.
- c. Montrer la carte rouge pendant 5 secondes et crier « disqualification ».

Pour des raisons de sécurité, l'arbitre peut différer la disqualification.

3.3.2. Conduite après une disqualification

L'athlète peut continuer la compétition après disqualification par un arbitre. Un athlète disqualifié peut introduire une réclamation auprès du jury de réclamation sauf en cas de « *judgment call* » (décision arbitrale). Voir plus loin le & 13 relatif aux plaintes/réclamations.

3.4. Suspension

- a. La suspension est une sanction qui est appliquée en cas d'infractions très graves, de comportements frauduleux, de comportements dangereux ou anti-sportifs à répétition.
- b. La suspension signifie que l'athlète ne pourra participer aux compétitions LBFTD/VTDL durant sa période de suspension.

3.4.1. Procédure

L'athlète est informé après la compétition et un rapport est envoyé au Conseil d'Administration de la FBTD.

3.4.2. Infractions pouvant donner lieu à suspension

- a. Une liste est reprise en annexe 1.
- b. Une suspension est prononcée par le Conseil d'Administration de la FBTD pour une période de 3 mois à 4 ans, selon la nature de l'infraction.

3.4.3. Réintégration

Après une suspension, l'athlète doit demander sa réintégration au président de la FBTD.

3.5. Exclusion

L'athlète est exclu à vie de la FBTD et de l'ITU.

3.5.1. Infractions pouvant donner lieu à exclusion

- a. Infractions répétées ayant donné lieu à suspension.
- b. Dopage.

3.6. Droit de réclamation

Les athlètes peuvent introduire une réclamation sauf dans le cas d'un « *judgment call* ».

Chapitre 4 : Départ de l'épreuve

4.1 Procédure de départ triathlon

- a. Echauffement : dans la zone d'échauffement (clairement séparée de la zone de départ).
- b. Placement dans les boxs de départ hors de l'eau : 10' avant le départ, tout le monde sort de l'eau et, après contrôle, se place dans les boxs de départ selon la numérotation.
- c. A l'eau : 3 min avant le départ, mise à l'eau par box de départ.
- d. Zone de pré-départ : tout le monde reste dans la zone de pré-départ jusqu'au signal " athlètes à la ligne de départ" (mégaphone).
- e. Départ : +/- 30 sec plus tard avec un signal de départ (pistolet/corne, mais PAS de coup de sifflet)

Remarque : Les dames partent 15 ' avant les hommes. Le chef arbitre peut déroger à cette procédure.

4.2 Procédure de départ duathlon

- a. Les athlètes se rendent à la zone de départ 5 ' avant celui-ci.
- b. 30 " avant le départ, appel des athlètes à la ligne de départ.
- c. Le départ est donné au signal (pistolet, corne, PAS de coup de sifflet).

Remarque : Les dames partent 15 ' avant les hommes. Le chef arbitre peut déroger à cette procédure.

4.3 Faux départ

En cas de faux départ un deuxième signal sera donné (double tir de pistolet, double son de corne,..). Tous les athlètes se remettent derrière la ligne de départ le plus rapidement possible.

Chapitre 5 : Natation

5.1 Généralités

- a. Les concurrents peuvent utiliser tous les styles de nage pour se déplacer dans l'eau. Ils peuvent flotter sur place ou se laisser dériver. Il est uniquement permis de s'aider du fond de l'eau pour se propulser au début et à la fin d'une boucle du parcours natation.
- b. Les athlètes doivent effectuer le parcours prévu.
- c. Les athlètes peuvent toucher le fond ou se pendre à un objet flottant comme une bouée ou un bateau stationnaire pour se reposer.
- d. Un concurrent en danger fait un geste du bras et crie au secours. Une fois que ce concurrent a reçu de l'aide, il doit quitter la compétition.

5.2 Sécurité

- a. Quand la température de l'eau est inférieure à 13°, la natation est annulée.
- b. Si la température de l'air, la qualité de l'eau, une forte pluie, le vent et/ou d'autres circonstances l'obligent, le chef arbitre peut :
 - raccourcir la natation ;
 - retarder le départ ;
 - imposer le port de la combinaison ;
 - annuler la natation (l'épreuve est alors transformée en duathlon).

Lors d'un report de l'heure de départ, le départ sera toujours retardé d'une heure. Le report doit être communiqué clairement.

5.3 Port de la combinaison néoprène

Distance	Interdit au dessus de	Obligatoire en dessous de	Temps maximum dans l'eau
< ou = 1500 m	22°C	14°C	1 h 10 min
1501 – 3000m	23°C	15°C	1 h 40 min
3001 – 4000m	24°C	16°C	2 h 15 min

Remarque : Les températures ci-dessus ne sont pas toujours celles devant être prises en compte par le chef arbitre dans sa décision finale. Si la température de l'air est inférieure à la température de l'eau, la température mesurée de l'eau doit être diminuée de 0,5 ° par 1 ° de différence avec la température de l'air.

5.4 Mesure de la température de l'eau

- La température de l'eau est mesurée à une profondeur de 60 cm, à 3 endroits différents du parcours, y compris au point moyen du parcours. La température la plus basse mesurée sera la température officielle de la compétition.
- La mesure officielle est effectuée deux heures avant le premier départ de la compétition.
- Il est conseillé à l'organisateur de mesurer la température de l'eau le jour avant la compétition, à l'heure où la compétition se déroulera.
- La commission médicale peut conseiller au chef arbitre de modifier les conditions de port de la combinaison.

5.5 Equipement pour la natation

5.5.1 Généralités

- Si la natation se fait sans combinaison néoprène, les athlètes doivent porter leur équipement officiel de course. Si les athlètes souhaitent porter un second équipement, ils doivent le porter en dessous de leur équipement officiel et pendant toute la durée de la course.
- Les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur. Ils ne seront pas pénalisés s'ils perdent ce bonnet de façon non intentionnelle. Si les athlètes souhaitent porter un second bonnet, celui-ci sera porté en dessous du bonnet fourni par l'organisateur.

5.5.2 Equipements autorisés

- Lunettes de natation et pince-nez.
- Combinaisons néoprènes : voir tableau 5.3.

5.5.3 Equipements interdits

- Aide artificielle pour plus d'appui (paddles, palmes, ...).
- Aide artificielle pour plus de flottaison.
- Gants, chaussettes, y compris bas de compression.
- Les combinaisons néoprène d'une épaisseur supérieure à 5 mm.
- Uniquement la partie inférieure ou supérieure d'une combinaison.
- Combinaison néoprène si elle est interdite vu la température.
- Equipement natation constitué de matériel non agréé par l'ITU et la FINA lors de natation sans combinaison.
- Tenue couvrant les bras de l'épaule aux mains ou les jambes des genoux aux orteils.
- Dossard.

Chapitre 6 : Vélo

6.1 Généralités

Lors de conditions météo extrêmes, il est autorisé de porter un équipement supplémentaire. Les concurrents doivent porter le dossard sur le dos.

Il est interdit aux concurrents de :

- Gêner les autres concurrents.
- Rouler torse nu.
- Se déplacer sans leur vélo (abandonner leur vélo sur le parcours).

6.1.1 Comportement dangereux

Les concurrents doivent toujours respecter le code de la route. Les concurrents qui font preuve d'un comportement dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres concurrents seront écartés de la course par les arbitres.

6.2. Matériel

6.2.1. Vélo

- a. En général, les règlements UCI sont d'application.
 - (1) Pour les courses avec drafting : règlements UCI pour les compétitions sur route
 - (2) Pour les courses drafting interdit : règlements UCI pour les courses contre la montre
 - (3) Pour les courses off-road : règlements UCI pour les courses VTT
- b. Les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
 - Courses avec drafting : le cadre du vélo doit avoir une forme traditionnelle, c-à-d triangulaire. (Si drafting interdit, les cadres suspendus sont autorisés).
 - Courses avec drafting : pas plus de 2 m de long et 0,50 m de large. Autres courses : pas plus de 2 m de long et 0,75 m de large.
 - Minimum 24 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier.
 - Une ligne droite verticale partant du point avant de la selle peut être à maximum 5 cm devant et à maximum 15 cm derrière l'axe du pédalier. Un concurrent ne peut avoir la possibilité de dépasser ces limites pendant la compétition en bougeant la selle.
 - La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm. (Des exceptions sont admises pour des concurrents très grands ou très petits).
 - Des carénages (pour diminuer la résistance de l'air) sont interdits.
 - Les vélos non traditionnels ou inhabituels seront soumis à l'approbation du chef arbitre. Il est dans l'intérêt de l'athlète de faire cela quelques jours avant l'épreuve.
 - Le vélo doit être muni d'une plaquette de vélo ou bandelette (lisible de la gauche) fournie par l'organisation.

6.2.2. Roues

En général, les règlements UCI sont d'application.

- a. Pour les compétitions avec drafting, les roues doivent posséder les caractéristiques suivantes :
 - Un diamètre de maximum 70 cm et minimum 55 cm, y compris le pneu.
 - Les deux roues doivent avoir le même diamètre, ou bien 28" ou bien 26".
 - Les deux roues doivent avoir minimum 12 rayons (si drafting interdit, les roues à bâtons sont autorisées).
- b. Les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales. Leur largeur ne peut excéder 10 mm.
- c. Les roues et pédaliers ne peuvent contenir des mécanismes destinés à augmenter la vitesse de roulement.
- d. Les tubes et boyaux doivent être bien collés, la direction doit être bien serrée, les roues doivent être droites (non voilées).
- e. Un frein pour chaque roue.
- f. Seuls les accessoires approuvés par l'UCI sont autorisés.
- g. Pour les courses drafting interdit :
 - La roue avant peut avoir un diamètre différent de celui de la roue arrière.
 - Les roues arrière pleines sont autorisées, mais peuvent être interdites par le chef arbitre pour des raisons de sécurité (trop de vent).

6.2.3. Clip-on

En général, les règlements UCI sont d'application.

Pour les courses avec drafting, la réglementation suivante est d'application :

- Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour les MTB). Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
- Les clip-on (extensions) reconnus sont autorisés mais ne peuvent dépasser le point extrême avant des poignées de freins (voir annexe 2).
- Au bout de ces extensions, il est interdit d'avoir des embouts pointant vers l'avant ou des leviers de changements de vitesse. La seule exception à la règle sont les « grip shifters ».
- Les extensions pointant vers l'avant doivent être raccordées (fermées) avec du matériel solide, et ne peuvent comporter de freins pointant vers l'avant.
- Les accoudoirs sont autorisés.

Pour les courses drafting interdit, la réglementation suivante est d'application :

- Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
- Les clip-on (extensions) reconnus sont autorisés mais ne peuvent dépasser de plus de 15 cm le centre de la roue avant.
- Les clip-on dirigés vers l'avant ne peuvent comporter des freins dirigés vers l'avant.
- Les accoudoirs sont autorisés.

6.2.4. Casques vélo

En général, les règlements UCI sont d'application.

La réglementation suivante est d'application pendant les compétitions, mais également pendant les reconnaissances de parcours et les entraînements officiels.

- Le participant belge doit porter un casque officiellement agréé par une instance reconnue (CE EN 1078).
- Les casques des concurrents étrangers doivent être agréés par l'instance officielle reconnue de leur pays affilié à l'ITU.
- Il est interdit d'apporter des modifications au casque vélo.
- Le casque ne peut être abîmé.
- Le casque vélo doit être fermé de façon normale quand le concurrent est en possession de son vélo, c-à-d à partir du moment où il prend son vélo du support dans la zone de transition jusqu'au moment où il y redépose son vélo.
- Le casque doit être porté durant la reconnaissance du parcours vélo.
- Lorsqu'un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations, toilette, ...), il ne peut enlever le casque ou le détacher sauf s'il est descendu du vélo « en sécurité » et a quitté le parcours de la compétition. Le casque doit être reporté et refixé dès que l'athlète rejoint le parcours.

6.2.5. Pédales plate-forme

En général, les règlements UCI sont d'application.

Ces pédales sont autorisées si elles sont pourvues d'un mécanisme permettant de libérer le pied en cas de chute.

6.2.6. Equipements non autorisés

En général, les règlements UCI sont d'application.

- a. Matériel en verre ou autre matériel cassable.
- b. Ecouteurs et baladeurs de toute nature.
- c. GSM ou équivalent.
- d. Vélos ou éléments de vélo qui ne satisfont pas au présent règlement.

6.3. Contrôle vélo

Il y aura un contrôle vélo effectué par les arbitres à l'entrée du parc vélo.

Les athlètes peuvent demander l'autorisation pendant le briefing pour apporter des changements à leur vélo de façon à satisfaire aux exigences du présent règlement.

6.4. **Athlètes doublés** (parcours avec boucles ou différents départs)

Un athlète doublé doit se placer à l'extrême droite de la route et céder le passage à l'athlète qui le double. La zone de drafting est 10 m x 3 m (roue avant à roue avant). Un athlète est considéré comme doublé lorsque le véhicule de l'organisation avec drapeau rouge le dépasse.

6.5. **Drafting**

6.5.1. **Généralités**

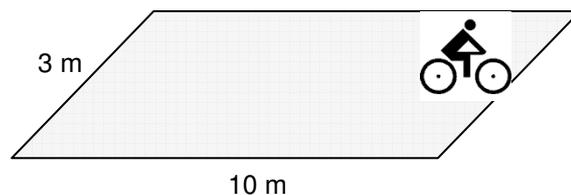
- a. Il existe 2 sortes de compétition selon que le drafting est oui ou non autorisé.
 - Compétitions avec drafting.
 - Compétitions drafting interdit.
- b. Le drafting est autorisé sur les triathlons et duathlons courtes distances.
- c. Le drafting est interdit entre femmes et hommes en cas de départs séparés.
- d. Le drafting est interdit sur les triathlons et duathlons longues distances.
- e. Des exceptions peuvent être autorisées par la FBTD ou les ligues respectives.

6.5.2. **Compétition drafting interdit**

- a. Drafter un autre concurrent ou un véhicule est interdit. Un concurrent doit s'efforcer d'éviter toute tentative de drafting par un autre concurrent.
- b. Un concurrent peut prendre n'importe quelle position sur le parcours s'il adopte cette position en premier lieu et sans gêner les autres concurrents. Quand un concurrent prend une position, il doit laisser suffisamment de place pour que les autres concurrents puissent se déplacer librement. Il doit y avoir suffisamment de place pour effectuer un dépassement.
- c. Un concurrent qui se trouve dans une position de drafting est tenu de se laisser décrocher jusqu'à ce qu'il se trouve hors de la zone de drafting.

Drafter consiste à pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent ou d'un véhicule.

- Zone de drafting derrière un concurrent : un rectangle de 10 m sur 3 m (roue avant-roue avant)



- Un concurrent peut pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent, mais il doit effectuer une progression dans cette zone. Un délai de 15 secondes pour les distances standard et de 20 secondes pour les longues distances est toléré pour franchir la zone de drafting d'un autre concurrent.
- Zone de drafting derrière un véhicule : un rectangle de 35 mètres de long et 5 mètres de large. L'avant du véhicule est le milieu de l'avant du rectangle.

Un concurrent peut pénétrer la zone de drafting d'un autre concurrent dans les circonstances suivantes :

- a. Lorsqu'il le dépasse endéans les 15 secondes (épreuves distances standards) ou les 20 secondes (épreuves longues distances)
- b. Pour des raisons de sécurité.
- c. 100 m avant ou après un poste de ravitaillement.
- d. 100 m avant ou après la zone de transition.
- e. Dans un virage serré.
- f. Quand les officiels l'autorisent sur une certaine portion du trajet : trop étroit, travaux, déviations, ...

Dépassement

- Un concurrent est dépassé dès que la roue avant d'un autre concurrent dépasse sa roue avant.
- Une fois dépassé, le concurrent doit se laisser décrocher endéans les 5 sec jusqu'à ce qu'il se trouve hors de la zone de drafting.
- Les concurrents doivent tenir leur droite sur le parcours et ne pas occasionner de « blocking ». Il est question de blocking quand un concurrent ne peut dépasser de façon réglementaire (par la gauche) à cause du mauvais positionnement de son prédécesseur.

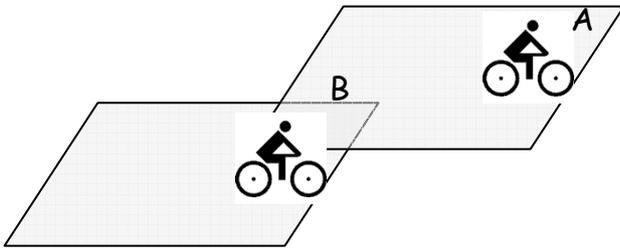


Diagramme 1: drafting

A a dépassé B et B drafte maintenant A.
 B doit décrocher de la zone de drafting de A avant de pouvoir effectuer une nouvelle tentative de dépassement par la gauche.
 A doit prendre position à droite du parcours vélo, sinon il peut être pénalisé pour blocking.
 B ne peut dépasser que par la gauche de A.

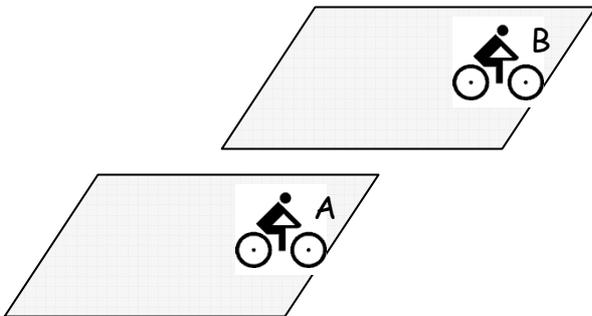


Diagramme 2 : blocking

A et B roulent l'un à côté de l'autre, pas dans leur zone de drafting respective. A ne drafte donc pas B.
 B peut cependant recevoir une pénalité, car il se trouve en position de blocking. S'il ne quitte pas le côté gauche du parcours vélo, il recevra une sanction.

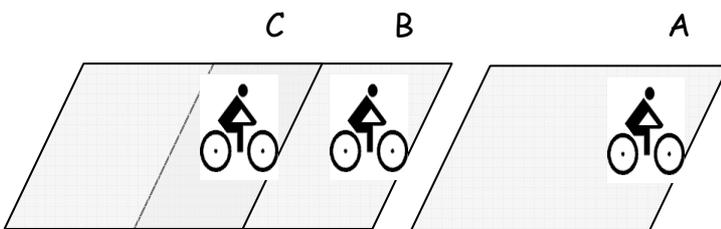


Diagramme 3 : drafting et non drafting

A et B roulent à distance réglementaire de chacun.
 A et B ne drafte pas.
 C n'a pas l'intention de dépasser B, donc C drafte.

6.6. Sanctions pour drafting

- Il est interdit de drafte durant les compétitions drafting interdit.
- Les arbitres avertissent de leur sanction les athlètes qui drafte. Cet avertissement doit être clair, sans équivoque possible.
- L'athlète sanctionné doit stopper au prochain box ou boucle de pénalité et effectuer sa sanction.
 - 1 minute ou un parcours de CàP de 300 m pour les distances sprint
 - 2 minutes ou un parcours de CàP de 500 m pour les distances standards
 - 5 minutes ou un parcours de CàP de 1 km pour les longues distances
- Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter au prochain box de pénalité. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié.
- Pour les distances standards ou inférieures, une 2^{ème} sanction pour drafting donnera lieu à une disqualification.
- Pour les longues distances, une 3^{ème} sanction pour drafting donnera lieu à une disqualification.

Chapitre 7 : Course à pied

7.1 Généralités : le concurrent

- a. Peut courir ou marcher.
- b. Ne peut pas ramper.
- c. Ne peut pas courir torse nu.
- d. Ne peut pas courir sans chaussures ou pieds nus, à aucun endroit du parcours.
- e. Ne peut pas courir avec le casque vélo. A la seconde transition, le casque vélo reste près du vélo.
- f. Ne peut pas utiliser des points fixes (barrières nadar, poteaux, ...) pour prendre plus facilement les virages.
- g. Ne peut pas être accompagné
- h. Doit porter son dossard à l'avant.

7.2 Sécurité

Il est de la responsabilité de l'athlète d'effectuer le parcours prévu. Un athlète qui selon un arbitre ou un responsable 1ers soins présente un danger pour lui-même ou pour les autres peut être retiré de la course.

7.3 Equipements non autorisés

- a. Matériel en verre ou autre matériel cassable.
- b. Ecouteurs et baladeurs de toute nature.
- c. GSM ou équivalents.

Chapitre 8 : Arrivée et résultats

8.1 Arrivée : Le concurrent est déclaré arrivé quand une partie de son tronc franchit la ligne droite d'arrivée.

8.2 Temps limite

- a. Les temps limite seront communiqués clairement sur le formulaire d'inscription et sur le site web de la compétition.
- b. Par mesure de sécurité, la course des concurrents attardés peut être raccourcie, ils seront classés selon leur ordre d'arrivée, après le dernier concurrent ayant effectué la totalité de la distance de l'épreuve.

8.3 Disqualification

Un athlète disqualifié peut continuer l'épreuve, il sera classé en fin de classement avec la mention « DSQ ».

8.4 Abandon

Un athlète qui quitte la course, doit le signaler à un arbitre et figurera en fin de classement avec la mention « DNF ».

8.5. Ex-Aequo : En cas d'ex-aequo, c'est le temps de la course à pieds qui sera déterminant (en duathlon, la 2^{ème} course à pieds).

Chapitre 9 : Transitions

9.1 Généralités : dans la zone de transition, le concurrent

- a. Peut uniquement utiliser l'emplacement qui lui est réservé.
- b. Ne peut placer que le matériel utilisé pendant la compétition. Le matériel non utilisé doit être placé en dehors de la zone et ne peut gêner les autres concurrents.
- c. Ne peut rouler à vélo.
- d. Ne peut gêner les autres concurrents.
- e. Ne peut bouger le matériel des autres concurrents.
- f. Ne peut placer du matériel publicitaire ou de repérage. Le matériel de repérage sera écarté sans avertir l'athlète.
- g. Ne peut monter sur ou descendre du vélo que dans la zone prévue à cet effet.
- h. Ne peut être nu.
- i. Ne peut laisser traîner du matériel.

- j. Peut utiliser un boxe de rangement à l'emplacement qui lui est réservé. Ce boxe doit être en plastique, il ne peut porter de signes distinctifs à l'exception du nom de l'athlète. Dimensions maximum : L45, H25, I35 (ex : boxe bleu FBTD). En cas d'utilisation d'un boxe, tout le matériel doit être placé dans celui-ci, sauf le casque, les chaussures vélo et course à pieds, les lunettes vélo et le dossard.
- k. Les chaussures vélo, les lunettes vélo, le casque et le dossard peuvent être placés sur le vélo. Les chaussures de course à pied peuvent être placées à l'extérieur du boxe, mais aussi près que possible du support vélo.
- l. Le casque vélo doit être porté et fermé dès que l'athlète prend son vélo du support jusqu'au moment où il le replace sur celui-ci à l'issue du parcours.
- m. Lorsqu'un système de buses est utilisé comme support, les vélos doivent être accrochés par l'avant de la selle de façon à ce que la roue avant soit dirigée vers le couloir.

Chapitre 10 : Aide officielle

Le concurrent doit effectuer l'entièreté de la distance de la compétition seul et sans aide, seule une aide officielle est autorisée.

- a. Assistance officielle à la sortie de l'eau et dans les zones de transition. Si une aide est fournie, elle doit l'être à chacun (aider à sortir de l'eau, donner du matériel).
- b. Ravitaillement dans les zones de ravitaillement.
- c. Assistance pour raisons de sécurité (médecin de course, secouristes, arbitres).
- d. Les athlètes moins valides suivent les règlements ITU-AWAD.

Chapitre 11 : Catégories d'âge et limitations

11.1 Généralités

- a. Pour toutes les catégories, c'est l'année de naissance qui détermine l'âge.
- b. Par discipline, il peut être dérogé de maximum 10 % des distances reprises aux tableaux ci-dessous.
- c. Pour des raisons de sécurité, le chef arbitre peut modifier le parcours (même pendant l'épreuve).
- d. D'autres dérogations peuvent être accordées par le CA de la FBTD ou des ligues respectives.

11.2 Tableaux

Triathlon

Age	Catégorie	Nom	Distance admise	Natation	Vélo	Course à pied	Développt. max
- 12 ans	F/M < 12	Ironkids ⁽¹⁾					
12-13 ans	F/M 12	Jeunes C		250-300 m	5 km	1,5-2 km	5,82 m
14-15 ans	F/M 14	Jeunes B		500 m	10 km	3 km	7,49 m
16-17 ans	F/M 16	Jeunes A	1/8 ^{ème}	750 m	20 km	5 km	Libre
18-19 ans	F/M 18	Juniors	1/8 ^{ème}	750 m	20 km	5 km	Libre
20-21-22			DO ⁽²⁾	1500 m	40 km	10 km	Libre
23 ans	F/M U 23	Espoirs	DO	1500 m	40 km	10 km	Libre
24 – 39 ans	F/M 24	Seniors	DDO	3000 m	80 km	20 km	
40 – 49 ans	F/M 40	Vétérans A	TDO ⁽³⁾	4000 m	120 km	30 km	
50 – 59 ans	M 50	Vétérans B					
60 +	M 60	Vétérans C					

Duathlon

Age	Catégorie	Nom	Distance admise	Course à pied	Vélo	Course à pied	Développt. max
- 12 ans	F/M < 12	Powerkids ⁽¹⁾					
12-13 ans	F/M 12	Jeunes C		1,25 km	5 km	1,25 km	5,82 m
14-15 ans	F/M 14	Jeunes B		2,5 km	10 km	2,5 Km	7,49 m
16-17 ans	F/M 16	Jeunes A	Sprint	5 km	20 km	2,5 km	Libre
18-19 ans		Juniors	Sprint	5 km	20 km	2,5 km	Libre
	F/M 18		Duathlon CD ⁽²⁾	10km	40 km	5 km	Libre
20-21-22 23 ans	F/M U 23	Espoirs	Duathlon CD	10 km	40 km	5 km	Libre
24 – 39 ans	F/M 24	Seniors	Duathlon LD et variantes ⁽³⁾	15 km	80 km	7,5 km	
40 – 49 ans	F/M 40	Vétérans A					
50 – 59 ans	M 50	Vétérans B					
60 +	M 60	Vétérans C					

(1) Ces organisations sont purement des initiations au sport.

(2) Pour le triathlon : par saison, un junior peut participer à un maximum de 3 DO et dérivés.

Pour le duathlon : par saison, un junior peut participer à un maximum de 3 duathlons sprint.

(3) La participation à un TDO ou duathlon LD (à partir de 30-120-15) est admise à partir de l'année durant laquelle on a 21 ans.

Chapitre 12 : Arbitres

12.1 Généralités : les arbitres dirigent la compétition selon le présent règlement sportif.

12.2 Arbitres

- Doivent agir de façon proactive.
- Constatent les infractions et éventuellement donnent des sanctions.
- Etablissent un rapport écrit concernant les sanctions données et le remettent au Chef Arbitre.
- Contrôlent les inscriptions, les vélos, le départ, la(les) zone(s) de transition, la natation, le vélo, la course à pied, l'arrivée, les résultats ...
- Prendent leur décision selon l'esprit du règlement sportif.

12.3. Chefs Arbitres

- Contrôlent toutes les fonctions arbitrales lors de l'épreuve.
- Répartissent et contrôlent les tâches des arbitres.
- Prendent, si nécessaire, une décision définitive lors d'infractions au règlement sportif.
- Approuvent le résultat final.

12.4. Matériel électronique

Les arbitres peuvent utiliser du matériel électrique, électronique, magnétique ou autre pour récolter des informations ou des preuves sur les infractions commises.

Chapitre 13 : Plaintes / réclamations

13.1 Jury de réclamation

Le jury de réclamation est constitué de minimum 1 personne (en même temps présidente du jury) et est désigné par la ligue concernée. Il traite les réclamations le plus rapidement possible. Ceci peut se faire avant, pendant ou après la compétition. Le jury de réclamation ne traite pas les décisions de compétition (« judgement calls ») d'un arbitre. Les décisions de compétition sont entre autres : drafting, comportement non sportif, ...

Pour les championnats, le jury de réclamation sera désigné par la FBTD et sera composé de 3 personnes (dont 1 président). Il traitera les plaintes immédiatement.

S'il n'y a pas de jury de réclamation, le chef arbitre transmettra le formulaire de réclamation à la ligue concernée qui entreprendra les démarches nécessaires.

13.1.1. Missions du jury de réclamation

- a. Traiter toutes les plaintes et réclamations.
- b. Peut modifier les résultats de l'épreuve sur base de sa décision prise suite à une réclamation.
- c. Doit être disponible dès avant le briefing des athlètes jusque après la fin de la compétition.
- d. Le président du jury est responsable de la tenue à jour d'un document écrit contenant toutes les plaintes et réclamations introduites.

13.1.2. Intégrité du jury de réclamation

- a. Le jury de réclamation appliquera les principes suivants :
 - Traiter de façon égale toutes les preuves et témoignages de toutes les parties en cause.
 - Avoir à l'esprit que des témoignages « de bonne foi » peuvent varier d'une personne à l'autre du fait d'observations ou de souvenirs personnels.
 - Garder l'esprit ouvert jusqu'à ce que toutes les preuves aient été fournies.
 - Considérer qu'un athlète est innocent jusqu'à ce que le contraire puisse être prouvé par le jury.
- b. Conflits d'intérêts
 - Le président du jury décide s'il y a conflit d'intérêts dans le chef d'un membre du jury.
 - Si c'est le cas, remplace de façon discrète le membre en question par une autre personne.
 - Le président désigné du jury ne peut jamais avoir eu de conflits d'intérêts.

13.2. Réclamation

13.2.1. Généralités

- a. Une réclamation peut être introduite contre :
 - Le comportement d'un autre concurrent.
 - Le comportement d'un arbitre.
 - Des circonstances de course.
- b. Aucune réclamation n'est possible contre une carte jaune ou rouge (« judgment call » d'un arbitre).
- c. Lorsque le présent règlement sportif ne traite pas la question, les règlements de l'ITU, FINA, UCI, et IAAF sont d'application.

13.2.2. Réclamation relative à une sélection

Une réclamation relative à la sélection d'un athlète doit être introduite avant le briefing des athlètes. Le jury rendra sa décision durant une réunion directement après le briefing.

13.2.3. Réclamation relative au parcours

Une réclamation relative à la sécurité du parcours ou aux distances doit être introduite au moins 24 heures avant la compétition.

13.2.4. Réclamation relative à un athlète ou arbitre

Un athlète qui souhaite introduire une réclamation contre un autre athlète ou un arbitre doit le faire dans les 15 minutes suivant son arrivée. Dans les 5 minutes suivant son arrivée, il doit cependant signaler à un arbitre son intention de déposer une réclamation écrite. Les réclamations qui ne sont pas signalées endéans les 5 minutes ne seront pas traitées.

13.2.5. Réclamation relative aux résultats

Une réclamation relative aux résultats doit être introduite dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats non officiels par le chef arbitre.

13.2.6. Réclamation relative au matériel

Un athlète qui souhaite introduire une réclamation relative au matériel d'un autre athlète non en conformité avec le règlement sportif doit le faire dans les 15 minutes suivant son arrivée. Dans les 5 minutes suivant son arrivée, il doit cependant signaler à un arbitre son intention de déposer une réclamation écrite. Les réclamations qui ne sont pas signalées endéans les 5 minutes ne seront pas traitées.

13.2.7. Contenu d'une réclamation

Informations nécessaires

- Mention du point du règlement qui a été enfreint.
- Endroit et moment de l'infraction.
- Personnes concernées par l'infraction.
- Description de l'infraction.
- Noms des témoins éventuels de l'infraction.

Les formulaires de réclamations peuvent être obtenus auprès du chef arbitre.

13.2.8. Procédure d'introduction d'une réclamation

- a. Une réclamation est introduite auprès du chef arbitre, elle doit être signée par le plaignant et être introduite dans les délais prévus ci-dessus.
- b. La personne incriminée est avertie et le plaignant et la personne incriminée doivent être présents lors de l'audition par le jury. Si le plaignant est absent, l'audition peut être reportée ou annulée. Le jury décide si l'absence est justifiée.
- c. Le fait de ne pas être présent à l'audition peut amener le jury à décider en l'absence des personnes concernées.
- d. Un représentant des 2 parties peut être désigné si le président du jury l'accepte.
- e. L'audition se déroule à huis clos.
- f. Le président du jury lit la réclamation.
- g. Le plaignant et la personne incriminée doivent disposer de suffisamment de temps pour faire leur déclaration.
- h. 2 témoins par partie peuvent intervenir durant maximum 3 minutes.
- i. Le jury décide à la majorité simple.
- j. La décision est immédiatement communiquée aux 2 parties et, sur demande, leur est transmise par écrit.

Chapitre 14 : Compétitions pour Jeunes

14.1 Généralités

Limitations pour les Jeunes

- Pour les jeunes de moins de 12 ans (ironkids, powerkids), les distances doivent être adaptées à l'âge et être inférieures à la distance des jeunes C. Il n'est pas établi de résultats.
- Les jeunes ne peuvent participer à une épreuve compétitive de triathlon ou duathlon qu'à partir du 1 janvier de l'année où ils ont 12 ans.
- Les mineurs ne peuvent participer aux épreuves triathlon ou duathlon qu'avec l'accord écrit des parents, tuteurs ou représentants légaux.
- Nombre de compétitions :

H/D 12 (Jeunes C)	maximum 1 triathlon ou duathlon par semaine maximum 10 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
H/D 14 (Jeunes B)	maximum 1 triathlon ou duathlon par semaine maximum 15 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
H/D 16 (Jeunes A)	maximum 1 triathlon ou duathlon par semaine maximum 15 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
H/D 18 (Juniors)	maximum 1 compétition (triathlon ou duathlon) par semaine

- La semaine commence le lundi et se termine le dimanche.
- La participation de l'athlète est déterminée par le fait d'être repris au classement final de l'épreuve.
- L'athlète qui ne se tient pas aux règles ci-dessus, est exclu du classement des compétitions de la semaine et perd ses points pour le classement final du circuit.

14.2. Départ

- Départs séparés pour garçons et filles.
- Départs séparés pour jeunes C et jeunes B.
- Les jeunes A et juniors partent ensemble.
- Le temps séparant le départ des jeunes C, B, A et juniors doit être de minimum 45 minutes. Des dérogations peuvent être accordées par les 2 ligues.
- Le drafting entre athlètes de départs différents est interdit.

14.3 Natation

Combinaisons : l'utilisation de la combinaison est toujours autorisée pour toutes les catégories.

14.4 Vélo

Développements admis :

Catégorie	Distance Max	Développt. Max	Développements possibles roues 27"
H/D 12	5 Km	5,82 mètres	51x19 - 49x18 - 42x16
H/D 14	10 Km	7,49 mètres	52x15 - 51x15 - 44x13

Temps de pénalité pour mauvais développements : quand un athlète se présente avec un mauvais développement, il peut quand même prendre le départ, mais il reçoit une pénalité de 2 minutes. Ceci ne peut être autorisé qu'une seule fois. Pour la compétition suivante, le développement doit être adapté.

14.5. Aquathlons

14.5.1. Catégories d'âge et distances

Age	Catégorie	Nom	Natation	Course à pieds	Aide transition
6-7	H/D 06		50 m	500 m	1 accompagnant
8-9	H/D 08		100 m	750 m	non
10-11	H/D 10		150 m	1.000 m	non
12-13	H/D 12	Jeune C	200 m	1.500 m	non
14-15	H/D 14	Jeune B	300 m	3 km	non
16-17	H/D 16	Jeune A	500 m	5 km	non
18-19	H/D 18	Junior	750 m	7,5 km	non
20 et +	H/d U 23 → 60 et +	U 23, sen, vet	1.000m 1.500 m	10 km 15 km	Non

Seuls les accompagnants avec badge sont autorisés dans la zone de transition.

14.5.2. Conditions de participation

- Les épreuves sont ouvertes à tout le monde.
- Les participants non licenciés doivent être en possession d'un brevet de natation d'au moins la distance qui est nagée.

14.5.3. Procédure de départ (jusque et y compris jeunes C)

- a. Maximum 2 athlètes par ligne d'eau.
- b. Départ dans l'eau.
- c. Le rebord du bassin est tenu à 1 main.
- d. Timing

- 1^{ère} épreuve : D 06
- 2^{ème} épreuve : H 06
- 3^{ème} épreuve : D 08
- 4^{ème} épreuve : H 08
- 5^{ème} épreuve : D 10
- 6^{ème} épreuve : H 10
- 7^{ème} épreuve : D 12
- 8^{ème} épreuve : H12

Note : Les garçons et les filles peuvent partir ensemble par catégorie, pour autant qu'il n'y ait pas plus de 2 participants par couloir.

14.5.4. Transition (jusque et y compris jeunes C)

- a. L'utilisation du boxe est obligatoire si fourni par l'organisation.
- b. Tous les équipements doivent se trouver dans le boxe.
- c. Aide par les accompagnateurs : voir tableau 14.5.1.

14.5.5. Règlementation

- a. Il est interdit de nager avec le dossard.
- b. Le dossard doit être porté devant durant la course à pieds.
- c. Il est interdit de courir torse nu.
- d. Les accompagnants ne sont pas autorisés dans la zone de transition (sauf pour H/D 06 avec badge), ni sur le parcours à pieds.
- e. La prise des temps se fait manuellement. Le temps natation et le temps final figurent minimum sur le résultat.

Chapitre 15 : Championnats de Belgique

15.1 Généralités

Seuls les athlètes en possession d'une licence belge valable et de nationalité belge peuvent remporter le titre de Champion(ne) de Belgique.

15.2 Champion(ne) de Belgique

Seul le vainqueur du classement scratch homme et femme peut porter le titre de Champion(ne) de Belgique et a droit à un maillot.

15.3. Titres

Un titre est attribué pour les catégories suivantes

- Masters A, B, C.
- Seniors
- Espoirs/U23 (si organisé séparément)
- Juniors
- Jeunes A , B et C.

Note : Les vainqueurs sont « vainqueur de sa catégorie d'âge » et ne portent pas officiellement le titre de Champion(ne) de Belgique.

Chapitre 16 : Participations des groupes d'âge aux Championnats d'Europe et du Monde

16.1. Généralités

- a. Toutes les inscriptions se font via la FBTD.
- b. Les règlements de l'International Triathlon Union (ITU) sont d'application.

16.2. Titres

- a. Seul le vainqueur du Championnat d'Europe ou du Monde en élites, porte le titre de Champion d'Europe ou du Monde.
- b. Aux Championnats d'Europe ou du Monde « age groups » (catégories d'âge) le vainqueur est le « vainqueur de sa catégorie d'âge » et ne porte pas officiellement le titre.

Chapitre 17 : Soins médicaux

- a. Lors de toutes les compétitions, en cas de blessures corporelles, le participant peut continuer l'épreuve s'il a reçu les premiers soins et si le responsable 1ers soins le juge suffisamment apte.
- b. Le responsable 1ers soins a le pouvoir de retirer un athlète de l'épreuve pour raison médicale.

Chapitre 18 : Compétitions « Off-Road »

- a. L'utilisation du VTT est obligatoire.
- b. Le diamètre maximum de la roue est de 28 pouces. La section minimale de la roue est de 1,5 pouce (59-40), ce qui signifie que la plus fine largeur du pneu doit être de minimum 40 mm.
- c. Le guidon VTT obligatoire.
- d. Différents profils de pneu (avec ou sans crampons) sont possibles en fonction du terrain.
- e. Les concurrents peuvent pousser ou porter leur vélo.
- f. Les concurrents doivent transporter eux-même leur matériel de réparation et effectuer eux-mêmes leurs réparations

Chapitre 19 : Athlètes moins valides

19.1. Accompagnement des athlètes moins valides

En général, les règlements de l'ITU sont d'application.

- a. Chaque athlète moins valide peut se faire accompagner pendant l'épreuve. L'athlète doit trouver lui même les personnes qualifiées et leur identité doit être communiquée au chef arbitre minimum 1 jour avant l'épreuve. Chaque accompagnant doit pouvoir s'identifier en tant que tel (badge donné par la FBTD).
- b. Dans les zones de transition, l'athlète peut être aidé par maximum 3 personnes.
- c. Il peut y avoir 1 accompagnateur qui nage pendant l'épreuve natation.
- d. Pendant le vélo et la course à pied chaque athlète peut se faire accompagner par 1 cycliste accompagnateur.
- e. Le cycliste accompagnateur ne peut rouler devant ou à côté de l'athlète concerné. Il peut emporter du matériel de réserve et prêter assistance lors d'éventuelles réparations. Utiliser du matériel de réserve, amené d'une autre manière ou à un autre endroit est interdit.
- f. Les accompagnateurs sont soumis aux règlements sportifs.
- g. Un accompagnement motorisé est interdit.
- h. Tout acte des accompagnateurs favorisant la prestation de l'athlète, peut donner lieu à des sanctions.

19.2. Aide

19.2.1 Natation

- a. Toute forme de propulsion artificielle excepté les palmes, plaquettes ou objets flottants est interdite.
- b. Les combis sont toujours autorisées.

19.2.2 Vélo

- a. Toute forme de locomotion (vélo de compétition, tricycle ou handbike) s'effectuera par la seule force humaine, soit par les bras ou par les jambes. Toute infraction entraînera la disqualification.
- b. Des protections ou carénages qui diminuent la résistance au vent sont interdits.
- c. Au minimum un frein qui fonctionne doit être monté.

19.2.3 Course à pied

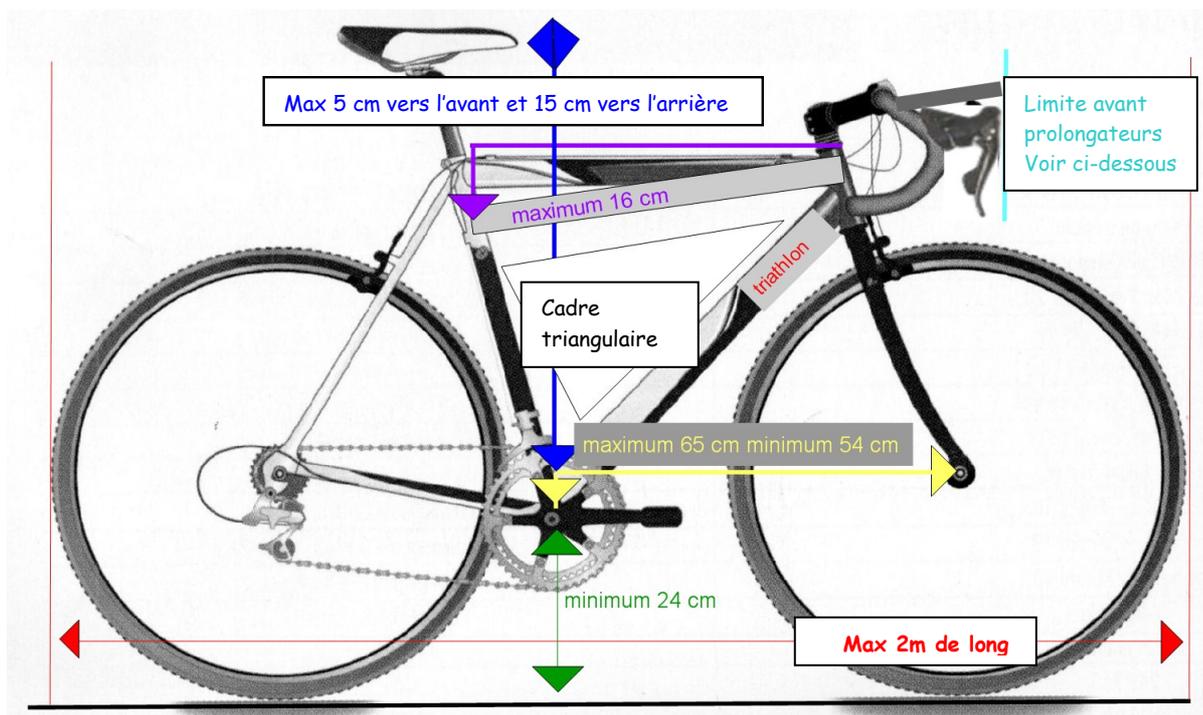
- a. L'utilisation de prothèses, cannes et béquilles est autorisée.
- b. Chaise roulante : voir réglementation décrite dans « International paralympic Committee's Combined Athletics Rule Book ».

Annexe 1: Infractions et sanctions

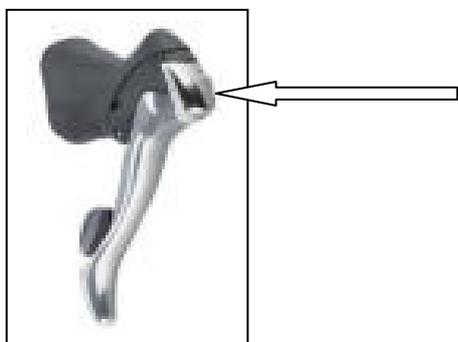
INFRACTION	SANCTION
1. Départ avant le signal officiel de départ	- Stop&Go - 15 secondes de pénalité dans la 1ère zone de transition
2. Non suivi du parcours prévu	- Stop&Go et reprendre la course à l'endroit prévu - Si pas possible : DSQ
3. Langage ou attitude incorrect envers un arbitre	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
4. Comportement anti-sportif	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
5. Couper ou gêner la progression d'un autre concurrent	- Involontaire : avertissement verbal - Volontaire : DSQ
6. Contact anti-sportif. Le fait qu'il y ait contact entre athlètes n'implique pas automatiquement une sanction. Un contact occasionnel entre athlètes dans un espace limité ne constitue pas une infraction.	- Involontaire : avertissement verbal - Volontaire : DSQ
7. Accepter de l'aide d'une personne autre qu'un arbitre	DSQ (à apprécier en fonction des circonstances)
8. Refuser de suivre les injonctions d'un arbitre	DSQ
9. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité et le reprendre à un autre endroit	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible - Si correction impossible : DSQ
10. Utilisation incorrecte du dossard	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible (avant la compétition) - Volontaire : DSQ
11. Abandonner du matériel sur le parcours. Pneus, bidons et autres matériel défectueux doivent être placés de manière sûre sur le côté.	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
12. Porter ou utiliser du matériel dangereux pour soi ou les autres	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
13. Utiliser du matériel non autorisé pour acquérir un avantage ou pouvant blesser les autres	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
14. Infraction au code de la route	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible - Volontaire : DSQ
15. Falsifier son nom ou âge lors de l'inscription, fausses déclarations ou informations	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
16. Participation sans sélection (épreuves internationales)	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
17. Infractions répétées au règlement sportif	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
18. Dopage	- Sanctions selon les règlements WADA
19. Comportement violent	- Exclusion
20. Participation torse nu (vélo et CàP)	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
21. Progresser sans le vélo durant la partie vélo	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
22. Nudité ou comportement indécent	- DSQ
23. Drafter durant une compétition sprint drafting interdit	- 1ère infraction : 1 minute box de pénalité ou boucle de pénalité de 300 m - 2ème infraction : DSQ
24. Drafter durant une compétition drafting interdit distances standards	- 1ère infraction : 2 minutes box de pénalité ou boucle de pénalité de 500 m - 2ème infraction : DSQ
25. Drafter durant une compétition longues distances drafting interdit	- 1ère et 2ème infractions : 5 minutes box de pénalité ou boucle de pénalité de 1 km - 3ème infraction : DSQ
26. Drafting ou blocking	DSQ
27. Ne pas effectuer la pénalité (box ou boucle)	DSQ
28. Casque non ou mal fixé durant la course, la reconnaissance ou le déplacement vers le départ	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
29. Enlever le casque durant le parcours vélo, même à l'arrêt	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ

30. Ne pas porter de casque durant la course, la reconnaissance ou le déplacement vers le départ	DSQ
31. Participer avec du matériel non autorisé	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
32. Ramper pendant la course à pieds	DSQ
33. Courir sans chaussures ou pieds nus	DSQ
34. Courir avec le casque vélo	DSQ
35. Placer le vélo en dehors de l'emplacement prévu	- Avant la course : avertissement verbal et correction - Pendant la course : Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
36. Monter sur le vélo dans la zone de transition avant la ligne prévue	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
37. Descendre du vélo dans la zone de transition après la ligne prévue	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
38. Rouler à vélo dans la zone de transition	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
39. Utilisation de points fixes pour faciliter les virages	- Stop&Go
40. Placer ou abandonner du matériel en dehors de l'espace prévu	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
41. Relais (teams, trio, duo) en dehors de la zone prévue	- DSQ du team
42. Echauffement ou reconnaissance du parcours pendant le déroulement d'une autre compétition	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
43. Tenue couvrant les bras des épaules aux mains ou les jambes des genoux aux orteils durant la natation.	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
44. Utilisation de matériel non autorisé pendant le vélo ou la course comme GSM, oreillettes, ... et tenue incorrecte	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
45. Placer des points de repères dans la zone de transition	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : enlèvement des points de repères sans avertir l'athlète

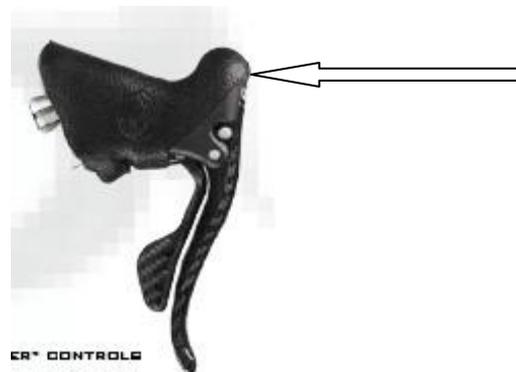
Mesures du vélo



Limite avant « Shimano »



Limite avant « Campagnolo »



Exception pour les compétitions avec drafting

Les 3 TSUB 8 et VISION TT BAR clip-on originaux montés avec des freins campagnolo peuvent dépasser de 2 cm la limite avant.

Normes auxquelles le casque vélo doit satisfaire

L'Europe a établi les normes suivantes :

EN 1078 = test de qualité du produit .

CE 96-0497 = le produit est fabriqué avec des produits qui satisfont aux normes minimales EC.

Ces normes doivent apparaître dans tous les casques approuvés en Europe depuis 1996.



Contrôle du casque lors du check-in

- Le casque doit être positionné bien droit sur la tête, et être adapté à celle-ci.
- Les lanières de serrage devant et derrière doivent former un Y bien tendu autour de l'oreille.
- Les lanières restent bien en place lorsque la mentonnière est fixée.
- Maximum l'épaisseur d'un doigt entre le menton et la mentonnière.



FOUT



FOUT



GOED

Règlement Championnat Interclubs

1. Généralités

- a. Le parcours est effectué du départ à l'arrivée en équipe.
- b. L'ensemble de l'équipe doit porter un équipement de club identique.

2. Equipes

- a. Hommes : maximum 7 (minimum 5) par équipe (à partir de 16 ans).
- b. Femmes : maximum 5 (minimum 3) par équipe (à partir de 16 ans).
- c. Tous les membres du team doivent faire partie du même club.
- d. Tous les athlètes doivent être en possession d'une licence compétitive valable pour l'année en cours.
- e. Un team composé d'athlètes de sexe différent fait automatiquement partie de la compétition hommes.

3. Capitaine d'équipe

- a. Chaque team doit désigner un capitaine d'équipe parmi ses participants.
- b. Seul le capitaine d'équipe peut introduire une réclamation.

4. Distances

Triathlon : 750 m en piscine ou eau libre/ 20 km/5 km.

Duathlon : 5 km/20 km/2,5km.

5. Départ

- a. Différents départs sont possibles
 - (1) Piscine : dépend du nombre de couloirs.
 - (2) Eau libre :
 - (a) toutes les 2'
 - (b) les derniers 10 teams toutes les 3'.
- b. L'ordre de départ sera basé sur le classement final du Championnat interclubs de l'année précédente. Pour les nouveaux teams le chef arbitre attribuera un ordre de départ aléatoire.
- c. Les teams doivent se présenter 5' avant le départ chez l'officiel de départ.
- d. Le temps du team sera calculé depuis l'heure de départ annoncée pour le team.
- e. Les teams qui partent après l'heure annoncée auront une pénalité de 5' ou seront exclus.
- f. Tous les athlètes doivent partir ensemble (ou en vagues).

6. Vélo

- a. Le drafting entre les différents teams est interdit.
- b. Un team qui est rattrapé par un autre team se laissera décrocher après 30 sec jusqu'à une distance minimum de 25 m ou une distance latérale de 2 m.
- c. Un team qui rattrape un autre team, doit passer minimum 2 mètres à côté de celui-ci.
- d. Un team doit rouler à droite et dépasser par la gauche.
- e. Les vélos doivent répondre aux normes d'une épreuve avec drafting.

7. Athlète lâché

- a. Un athlète est considéré comme lâché quand il se trouve à plus de 30 secondes (natation), 30 secondes (vélo) et 25 m en course à pied de l'athlète qui le précède.
- b. Ne peut s'accrocher à un autre team.
- c. Ne peut apporter de l'aide ou du ravitaillement.
- d. Doit quitter immédiatement l'épreuve.

8. Assistance

- a. Les membres d'un team peuvent s'aider au niveau technique ou ravitaillement.
- b. Les membres d'un team ne peuvent se pousser ou se tirer.

9. **Exclusion**

- a. Un team est exclu quand il est composé de moins de 3 athlètes pour les dames et de moins de 5 athlètes pour les messieurs.
- b. En cas d'exclusion, tous les athlètes doivent quitter immédiatement la compétition.

10. **Zone d'attente**

- a. La zone d'attente est une zone située entre deux lignes à la fin de chaque zone de transition.
- b. Un team peut quitter la zone de transition quand il est composé de minimum 5 athlètes pour les hommes ou de minimum 3 athlètes pour les dames.
- c. Les athlètes qui ne se trouvent pas dans le « startbox » au départ de leur équipe sont écartés de la compétition.

11. **Arrivée**

- a. Un team est considéré comme arrivé quand 5 (team messieurs) ou 3 (team dames) athlètes ont franchi la ligne d'arrivée.
- b. En cas d'ex-æquo entre les teams le temps de la course à pied sera décisif (duathlon = 2^{ème} course à pieds).

12. **Chronométrage**

Le temps du team par discipline et le temps final seront enregistrés quand le 3^{ème} athlète pour les teams dames ou le 5^{ème} athlète pour les teams hommes quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

Annexe – LBFTD

Drafting

Lors des courses drafting autorisé, le parcours vélo doit être fermé à toute circulation et ce, dans les deux sens.

Natation

- Sauf décision contraire du chef arbitre, la combinaison néoprène ne peut être complètement enlevée que dans la zone de transition, à l'emplacement réservé à l'athlète. La moitié supérieure de la combinaison peut être enlevée durant le parcours conduisant de la fin de la natation à la zone de transition.
- Si le chef arbitre autorise d'enlever complètement la combinaison ailleurs que dans la zone de transition, cela doit se faire à des endroits désignés à cet effet et sans gêner les autres concurrents.

Compétitions « Off-roads »

Les « ajoutés » situées à l'extrémité des guidons de MTB sont interdites.

Règlements spécifiques LBFTD

Les règlements suivants sont disponibles sur le site www.lbftd.be à la rubrique documents :

Statuts LBFTD.
Règlement d'Ordre Intérieur LBFTD.
Règlement SUPERCOUPE.
Règlement Challenge des Jeunes LBFTD.
Règlement Championnats LBFTD.
Règlement Ladies-Cup.
Règlement CAKT.
Cahier des charges des organisateurs triathlon/duathlon.
Fiche contrôle d'une épreuve.

Documents spécifiques LBFTD arbitrage

Les documents suivants font partie intégrante du présent règlement, spécificités LBFTD.

ROI, Annexe A, Appendice 1 : La Commission d'Arbitrage (CODA).
Fiche « Le Chef Arbitre d'une épreuve ».
Fiche « Rappel aux organisateurs en matière d'arbitrage ».
Fiche « Planning de travail des membres de la CODA ».
Fiche « LBFTD – Rapport du Chef Arbitre ».

Liste des Abréviations

FBTD : Fédération Belge de Triathlon et Duathlon

LBFTD : Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon

VTDL : Vlaamse Triatlon en Duatlon Liga

ITU : International Triathlon Union

FINA : Fédération Internationale de Natation

UCI : Union Cycliste Internationale

IAAF : International Association of Athletics Federations

WADA : World Anti-Doping agency

DSQ : Disqualification

DNF : Do Not Finish

CODA : Commission d'Arbitrage